

## **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007**

---

### **PROVISIONS**

---

Version du 02/10/2006 à 13:49:23



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant, selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ;**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits**

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours (LFI 2006) et l'année considérée (PLF 2007).

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2005 au format LOLF ne peut être fournie.

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits par dotation	8
Récapitulation des crédits par dotation et action	10
Présentation des crédits par dotation et titre	11
Programme 551	
<b>PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>13</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	14
Présentation du programme et des actions	17
Justification au premier euro	19
Programme 552	
<b>DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES</b>	<b>21</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	22
Présentation du programme et des actions	25
Justification au premier euro	27



**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION**

**PROVISIONS**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION**

Dotation	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Provision relative aux rémunérations publiques	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	0	0
Dépenses accidentelles et imprévisibles	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	80 000 000	80 000 000
<b>Totaux</b>		<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>



## PROVISIONS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET ACTION

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
551 <b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	0		0	0	
01 Provision relative aux rémunérations publiques	0	0		0	0	
552 <b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000	
01 Dépenses accidentelles et imprévisibles	463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET TITRE

Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
<b>551 / Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	0		0	0	
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0		0	0	
<b>552 / Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>463 113 546</b>	<b>80 000 000</b>		<b>111 113 546</b>	<b>80 000 000</b>	
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0		0	0	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000	

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for doing so in the White Paper on *Ageing Better: A New Vision for Older People* (Department of Health, 2000). This paper sets out the following objectives:

- (i) to improve the health and well-being of older people;
- (ii) to improve the opportunities for older people to participate in society;
- (iii) to improve the opportunities for older people to live independently in their own homes;
- (iv) to improve the opportunities for older people to live in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key principles that should guide the development of policies and services for older people:

- (i) older people should be seen as individuals, not just as members of a group;
- (ii) older people should be seen as active citizens, not just as passive recipients of services;
- (iii) older people should be seen as a resource, not just as a burden;
- (iv) older people should be seen as a diverse group, not just as a homogeneous group.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

The White Paper also sets out a number of key areas for action, including: health and well-being; social participation; living independently in their own homes; and living in their own communities.

## PROGRAMME 551

**PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES**

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	14
Présentation du programme et des actions	17
Justification au premier euro	19

**Provision relative aux rémunérations publiques**

Programme n° 551 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME  
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

		Titre 2 Dépenses de personnel	Fonds de concours attendus en 2007
01	<b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

		Titre 2 Dépenses de personnel	Fonds de concours attendus en 2007
01	<b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	

**2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)****2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

		Titre 2 Dépenses de personnel	Prévisions de fonds de concours 2006
01	<b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	

**2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

		Titre 2 Dépenses de personnel	Prévisions de fonds de concours 2006
01	<b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	

**Provision relative aux rémunérations publiques**

Programme n° 551 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		0	0		0	0
Rémunérations d'activité		0	0		0	0
Cotisations et contributions sociales		0	0		0	0
Prestations sociales et allocations diverses		0	0		0	0
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS**

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Provision relative aux rémunérations publiques	0	0
Totaux		<b>0</b>	<b>0</b>

**Provision relative aux rémunérations publiques**Programme n° 551 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

---

Ce programme, créé en application de l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances, est une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

■ ACTION n° 01 : Provision relative aux rémunérations publiques

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Provision relative aux rémunérations publiques</b>	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0	0	0

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	0	0
Cotisations et contributions sociales	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	0	0



## PROGRAMME 552

**DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES**

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	22
Présentation du programme et des actions	25
Justification au premier euro	27

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME  
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

## 2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01	<b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	80 000 000	
<b>Totaux</b>		<b>80 000 000</b>	

## 2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01	<b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	80 000 000	
<b>Totaux</b>		<b>80 000 000</b>	

**2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)****2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01	<b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	463 113 546	
<b>Totaux</b>		<b>463 113 546</b>	

**2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Prévisions de fonds de concours 2006
01	<b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	111 113 546	
<b>Totaux</b>		<b>111 113 546</b>	

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		463 113 546	80 000 000		111 113 546	80 000 000
<b>Totaux</b>		<b>463 113 546</b>	<b>80 000 000</b>		<b>111 113 546</b>	<b>80 000 000</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS**

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Dépenses accidentelles et imprévisibles	80 000 000	80 000 000
Totaux		<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**Programme n° 552 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

---

Ce programme, créé en application de l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances, est une dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

---

■ ACTION n° 01 : Dépenses accidentelles et imprévisibles

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO****ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>		80 000 000	<b>80 000 000</b>		80 000 000	<b>80 000 000</b>
Totaux		<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>		<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>

**COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX**

La dotation relative aux dépenses accidentelles et imprévisibles a pour objet de permettre le financement en cours de gestion de dépenses urgentes comme par exemple des catastrophes naturelles en France ou à l'étranger ou des événements extérieurs pouvant nécessiter le rapatriement de français d'un pays étranger. Ces dotations sont alors réparties, dans la limite des besoins et des crédits ouverts, par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances.

Pour le PLF 2007, le montant de la dotation est fixé à 80 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2007. A titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel).